



SPECIAL BUDGET COMMUNAL

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Le retour du printemps coïncide chaque année avec la préparation et le vote du budget communal. Pour l'année 2019, le budget a été bâti autour de nos objectifs principaux : une politique de stabilité fiscale avec le maintien des taux actuellement en vigueur, une maîtrise des dépenses de fonctionnement et la diminution de l'endettement communal.

Même si notre endettement est très bas (41 600 €), nous devons cependant être conscients que notre marge de manœuvre n'est pas illimitée du fait d'une diminution des aides de l'Etat (gel des dotations et disparition progressive de la taxe d'habitation), et une évolution relative mais incontournable des charges.

La dépense globale de fonctionnement s'élève à 120 994 € et les recettes à 356 820 €.

L'exercice 2018 a généré un excédent de fonctionnement de 58 651.16 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de + 177 174.72 €, le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 235 825.88 €.

Concernant l'investissement, la dépense est cette année très modérée avec principalement les études de la fontaine, l'achat d'un lave vaisselle et l'installation des feux pédagogiques pour un montant total de 81 383 €.

En 2019, nous prévoyons des investissements plus conséquents avec la mise en accessibilité des toilettes de la maison commune, la réfection de la passerelle en bois et la réfection d'une portion de voirie Route de Serre, à échéance plus lointaine (fin 2019 ou début 2020) le démarrage des travaux de la fontaine.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		177 174.72		56 553.80		233 728.52
Opérations de l'exercice.....	120 994.49	179 645.65	81 838.53	79 342.70	202 833.02	258 988.35
TOTAUX	120 994.49	356 820.37	81 838.53	135 896.50	202 833.02	492 716.87
Résultats de clôture.....		235 825.88		54 057.97		289 883.85
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES		235 825.88		54 057.97		289 883.85
RESULTATS DEFINITIFS		235 825.88		54 057.97		289 883.85

BILAN EN 2018

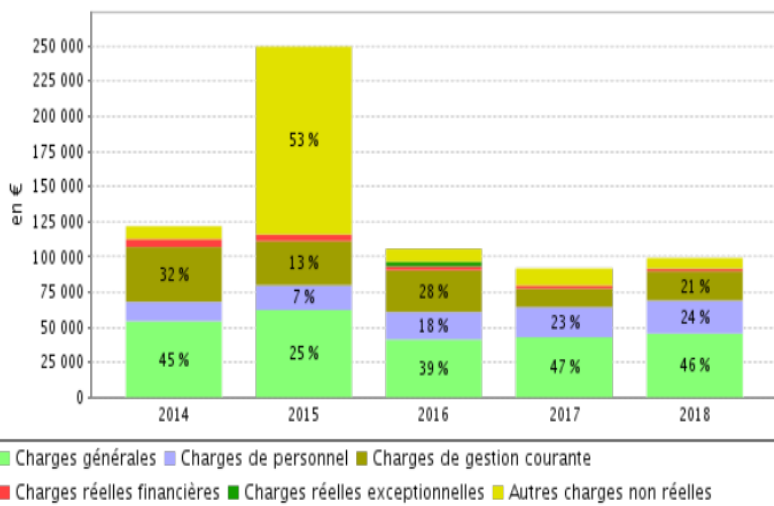
ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut 2 932 495	Ressources propres 3 180 742		
	Dettes financières 41 636	Fonds de roulement net global 289 883	
Actif circulant 18 908	Passif circulant 3 457	BFR 15 450	
Trésorerie 274 433			

Trésorerie = FDR - BFR = 274 433

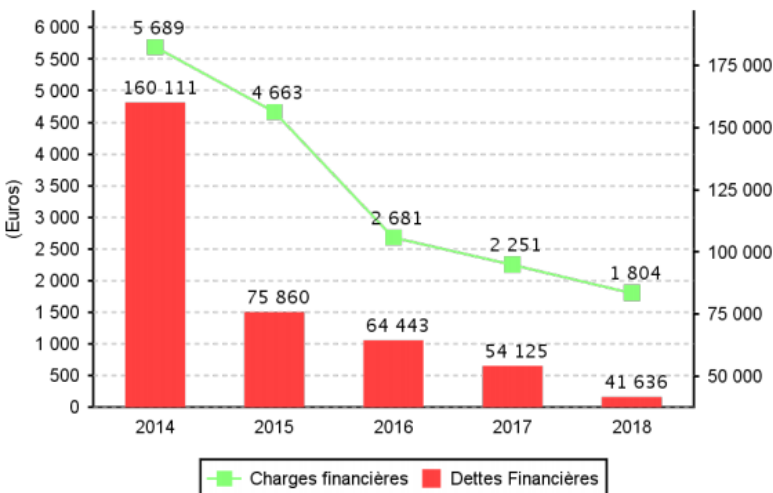
Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice. 1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant). 2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement). Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ". Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales : 1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...). 2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales) 3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...). 4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...). 5. Les charges exceptionnelles. 6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - GIRARDOT Jean-Pierre - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Excusée : BEUQUE Christèle (Arrivée à 21h – Départ à 21h10 pour raison professionnelle.

M. Stéphane Robert a été nommé secrétaire.

1 – Attribution des subventions pour l'année 2019

Le Conseil Municipal décide, à ce jour, d'accorder une subvention aux organismes suivants pour l'année 2019 :

➔ ADMR : 300 € ➔ Serre Vivante: 50 € ➔ Souvenir Français : 50 € ➔ CCAS: 3 000 €

Des subventions pourront être accordées en cours d'année en fonction de la pertinence des demandes.

2 –Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire donne lecture du contenu du budget en résumant les orientations générales et en détaillant les investissements prévus.

Suite à la lecture des différentes sections, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2019 de la commune de Sermange, arrêté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

▶ Section fonctionnement = 343 103 €

▶ Section investissement = 380 640 €

L'intégralité du budget communal est consultable sur le site : www.sermange.fr

3 – Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'un contrat d'objectif et de performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office national des forêts, pour la période 2016-2020

Il explique que les représentants des communes forestières se sont opposés à deux reprises (2017 et 2018), lors des assemblées générales, à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités. Néanmoins, le budget 2019 de l'ONF intègre cette mesure au 1er juillet 2019.

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois, considérant que la libre administration des communes est bafouée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la Trésorerie.

4 – Questions diverses

▶ **Vente de sapins scolytés** : Le Maire explique que plusieurs sapins sont touchés par la scolyte. L'agent ONF a reçu une proposition d'achat à 260 € du lot malade. L'estimation ONF se monte à 264 €. Le Conseil décide de vendre ce lot au prix de 260 € à la société PIFC qui travaille actuellement sur la commune.

▶ **Travaux Fontaine** : Le dossier concernant la rénovation de la fontaine passe en commission DRAC lundi 15 avril prochain. Le dossier technique présenté devrait être approuvé par les services. A suivre...

▶ **Tour de garde Elections européennes** : Le Maire demande aux conseillers de se positionner pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes du 26 mai prochain.

▶ **Problème évacuation sanitaires logement cure** : Claude Vuillemenot explique que Mme Chatel subit des problèmes d'évacuation dans son logement. Il semblerait que cette gêne dure depuis plusieurs années. Hier, les sanitaires ont débordé dans son appartement. Il a été décidé de réaliser des travaux en urgence afin de faire cesser définitivement ces désagréments récurrents. Le Maire propose d'offrir un mois de loyer à Mme Chatel en dédommagement de la gêne occasionnée. Ce point, non porté à l'ordre du jour, sera évoqué lors de la prochaine réunion.

▶ **Devis réfection de voirie** : Le Maire présente les devis reçus pour la réfection de différentes voiries communales (rue de Serre, rue du Crémoulot, rue de Saligney et rue de la Forêt). D'autres entreprises vont être sollicitées. A suivre...

▶ **Pose de la barrière au bois de Necotte** : Plusieurs conseillers souhaitent que la barrière soit installée au début du chemin à l'identique des autres barrières précédemment installées sur la commune. Le Maire explique que se trouve un portail privé en aval de la barrière. Le Maire et les adjoints décident de se rendre sur place demain.

INFOS COMMUNALES

❖ **Elections Européennes** Le dimanche 26 mai 2019, vous êtes appelés aux urnes pour élire vos députés au Parlement européen. Rendez-vous dans votre bureau de vote (salle du Conseil Municipal) de 8h à 18h et n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, et/ou, votre carte d'électeur, obligatoire pour pouvoir voter.

❖ Merci aux nombreux habitants, adultes et enfants, venus participer au nettoyage annuel de la commune.

Afin de respecter le travail réalisé et maintenir un cadre de vie aussi agréable que possible: Adopter le « geste citoyen », **jetez vos déchets dans les poubelles et non dans le lavoir!**



❖ **Collectes des bacs ménagers:**

La collecte se réalise de 5h à 20h, les tournées étant susceptibles de changer d'horaires, les bacs peuvent être collectés le matin comme l'après-midi. Merci de bien sortir vos bacs la veille du jour de collecte, poignée côté route.

Nous vous rappelons que lorsqu'il y a un jour férié en semaine, la collecte du jour férié est décalé au jour suivant jusqu'au samedi.

- le mercredi 8 mai, férié, la collecte du mercredi aura lieu le jeudi 9 mai,
- le jeudi 30 mai, férié, la collecte du vendredi aura lieu le samedi 1er juin
- le lundi 10 juin, lundi de Pentecôte, férié, la collecte du lundi aura lieu le mardi 11 juin et décale ainsi de suite les autres collectes jusqu'au samedi 15 juin 2019.

❖ **Remerciement:**

L'ensemble du Conseil Municipal remercie sincèrement Léandre BULIARD pour tout le travail accompli pour avoir réalisé le remplacement des évacuations dans un appartement communal.

❖ **TONDEUSES, DEBROUSSAILLEUSES , ELAGAGE...**

Afin de profiter du calme de notre commune et d'entretenir de bonnes relations de voisinage, nous vous demandons de respecter les horaires suivants pour la tonte et le débroussaillage :

En semaine: 8h-12h et 14h -18h. Le samedi: 9h-12h et 15h -18h. Le dimanche :10h-12h

➤ Il est rappelé l'importance de tailler vos haies à proximité des voiries et trottoirs afin de n'y avoir aucune gêne, et bien sûr de ramasser vos coupes des trottoirs!!!

Par Arrêté Préfectoral, tous feux extérieurs, et quelle que soit leur nature sont **interdits**.

**La cérémonie du 8 Mai aura lieu à 11h
au monument aux Morts de Sermange.**

EDITION SPECIALE FETE DE LA SOURCE

6 JUILLET 2019 SERMANGE



Fabriquez votre épouvantail !

A gagner : un panier de légumes et produits locaux

Concours d'Epouvantails



Organisé par



Votre épouvantail sera exposé et soumis au vote du public lors de la

Fête de la Source
Samedi 6 juillet à SERMANGE

Ouvert à tous !

Petits et Grands, Ecoles, ALSH, habitants de Jura Nord...

Inscrivez-vous dès maintenant !

03 84 81 36 77 - contact@lacarotte.org

Date limite d'inscription : 31 mai 2019



Au programme :

15h15 : Accueil du public

16h00 : Andrée Kupp, dresseuse de légumes - Cie les Zanimos (sous chapiteau)

17h00 : Inauguration animée par les comédiens amateurs

Au choix de 17h30 à 19h : - Le Potager Musical, Cie Les Arts Verts .Spectacle et ateliers de création d'instruments de musique à partir de légumes - Spectacle de la troupe de comédiens amateurs Les Seizâmes, dans les jardins de Sermange.

19h00 : Remise du prix au plus bel Epouvantail

19h30 : Duo d'Echassiers, épouvantail et jardinier, par la Cie Art'Monie

20h30 : Bée, Cie Theatro Naranjazul (sous chapiteau)

21h30 : Concert de la Fanfare Exirium Brass +

Pour que cet événement soit festif et collectif La Carotte fait appel à la participation de chacun pour :

- s'inscrire au Concours d'Epouvantails. (Ouvert à tous)
- suivre un stage de théâtre pour comédien amateur les 29 et 30 juin. (Ouvert à tous)
- héberger des artistes. (Sermange et villages alentours)
- ouvrir les portes de son jardin pour accueillir la troupe des Seizâmes. (Sermange)
- être bénévole (Ouvert à tous)

Pour chaque commission, La Carotte est à la recherche de bénévoles. Il y aura des besoins avant l'événement, pendant et quelques jours après.

Nous sommes également à la recherche de six personnes pouvant aider l'équipe du Serious Road Trip à monter le chapiteau et à le démonter.

Si vous êtes intéressés pour:

- être bénévole, participer au concours d'Epouvantails, héberger des artistes, participer au stage théâtre amateur, ouvrir votre jardin.....

contactez Jessica au 03 84 81 36 77 ou contact@lacarotte.org, ou la Mairie qui fera suivre les demandes.

ON COMPTE SUR VOUS!